



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 058 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 5 décembre 2012

Président

M. Mark Warawa

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mercredi 5 décembre 2012

•(1615)

[Traduction]

Le président (M. Mark Warawa (Langley, PCC)): Je déclare la séance ouverte. Je constate qu'il y a quorum.

Il s'agit de la 58^e séance du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nous poursuivons notre étude sur les pratiques de conservation urbaine au Canada. Je crois que chaque témoin est au courant des cinq points que comprend le mandat de l'étude.

Nous vous remercions d'être venus, et nous remercions certains d'être revenus.

Encore une fois nous débutons un peu en retard à cause d'un vote. Je vais passer immédiatement aux témoignages, parce que nous n'avons qu'une heure pour notre rencontre.

Nous allons débiter avec M. Bingley, de Scouts Canada.

Vous avez jusqu'à 10 minutes.

M. Mike Bingley (gestionnaire du programme plein air, Scouts Canada): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité de me recevoir à nouveau pour parler de cet important enjeu.

Lors de ma dernière comparution, je vous disais qu'en ce 50^e anniversaire de la publication de *Printemps silencieux*, nous faisons maintenant face à un nouveau silence en milieu sauvage. Le faucon pèlerin n'est plus sur la liste des espèces en voie de disparition, mais nous sommes près de ne plus entendre le rire de nos enfants dans nos forêts.

Il n'est pas exagéré de dire que les gens qui passent du temps dans la nature sont une espèce en péril et, comme le faucon pèlerin dans les années 1960, c'est le nombre de jeunes qui chute. Avoir de forts liens avec un endroit à l'extérieur est la première étape pour qu'il y ait une éthique de la conservation, et c'est une composante essentielle de notre identité canadienne. Nous devons agir avec détermination pour renverser cette tendance ou il sera bientôt trop tard.

Afin de renverser cette tendance, nous devons d'abord comprendre pourquoi elle existe. La recherche a démontré que les causes les plus importantes sont la peur, le manque d'éducation et les pratiques de conservation trop zélées.

Le gouvernement a un rôle à jouer pour renverser ces tendances. Il peut mettre en oeuvre des crédits d'impôt pour encourager les familles à participer à des programmes qui mettent les jeunes en contact avec la nature. Il peut adopter une protection-responsabilité pour les adultes ou les groupes qui amènent des jeunes faire des activités dans la nature. Il peut créer des partenariats avec des organisations comme Scouts Canada pour offrir des expériences en plein air de qualité aux Canadiens. Il peut rendre l'accès aux parcs et aux zones protégées plus facile pour les groupes de jeunes pour qu'ils en profitent.

Partout au Canada, des jeunes feront l'expérience des merveilles du plein air à leur propre rythme dans le cadre d'une activité de Scouts Canada. Plus tôt dans votre étude, vous avez entendu M. Bienenstock parler de la diminution de la distance parcourue sans supervision par les enfants: les enfants ne sont plus en mesure d'explorer le monde comme avant; l'une des choses que nous essayons de faire dans nos programmes, c'est de créer un environnement où les jeunes ont suffisamment confiance pour se rassembler et se promener dans la nature et l'explorer sans la supervision directe d'adultes. Ils travaillent sur des projets et ils dorment sous la tente à distance de leurs superviseurs adultes.

J'ai vu les conséquences de ces programmes sur les jeunes: l'intimidation diminue, la capacité d'attention s'améliore et l'intérêt pour le monde autour d'eux — et pas seulement le monde naturel — augmente. D'autres témoins vous ont déjà parlé de ces avantages, alors je ne m'y attarderai pas, mais la nature change la vie des jeunes.

Chaque été, je reçois au moins un appel d'un parent qui craint que son enfant soit enlevé par un étranger ou mangé par un animal sauvage au camp. Je dois expliquer que le monde naturel est un endroit très, très sécuritaire.

J'ai fait de longues recherches, et je n'ai trouvé que deux cas d'enlèvement d'enfant dans un camp d'été au cours des 50 dernières années. Les risques qu'un enfant soit blessé par un étranger au camp sont incroyablement faibles. Il s'agit d'environnements supervisés avec des politiques qui font en sorte que les enfants retournent à la maison avec les bonnes personnes. Les environnements naturels au Canada ont l'un des taux de criminalité les plus bas dans le monde.

De plus, il ne faut pas s'inquiéter des animaux sauvages non plus. Il y a moins de deux attaques mortelles d'ours chaque année en Amérique du Nord. Il y en a seulement eu 38 au total dans l'histoire canadienne, mais les parents me posent des questions à ce sujet constamment.

Bien sûr, au risque d'énoncer l'évidence, un parent qui s'inquiète que sa fille soit enlevée dans un camp Scout ne laissera pas son enfant se promener sans supervision dans les ravins de la ville avec ses amis. Je le comprends. Je suis aussi un parent. Je sais que je devrais laisser mon fils se promener sans supervision afin qu'il développe de la résilience et une bonne éthique de la conservation, mais je suis inquiet lorsqu'il joue dans la cour arrière, et encore plus au parc du quartier, et c'est ce que je fais pour gagner ma vie, alors bien que ces peurs soient non fondées, nous devons reconnaître qu'elles existent et que nous les renforçons en cette époque du cycle des actualités de 24 heures et d'Internet qui nous informent de chaque enfant n'importe où dans le monde qui a disparu ou qui a été blessé. Ceux d'entre nous qui sont dans la sphère publique doivent faire attention de parler du monde comme un endroit sécuritaire si nous voulons que les gens reprennent contact avec la nature. Nous devons présenter le point de vue de l'espoir.

Il y a aussi une peur des responsabilités. De nombreuses organisations se sentent impuissantes quand elles songent à amener plus d'enfants dans la nature.

Aux États-Unis, il y a un mouvement de base qui fait participer plus d'un million d'enfants par année à des jeux dans la nature et qui s'appelle les clubs familiaux de la nature. Ce programme a commencé il y a moins de cinq ans lorsqu'une famille a demandé à une autre si elle pouvait amener leurs enfants au parc du quartier. Vous devez comprendre que cela nécessitait un énorme acte de foi pour avoir confiance qu'ils ne seraient pas poursuivis si quelque chose allait mal.

Il doit être plus facile pour les gens d'agir dans le respect de leurs capacités et de ne pas être poursuivis pour leurs actions, de la même façon que la règle du « bon samaritain » protège les secouristes. Il faut noter que ce genre de loi n'éliminerait pas le besoin de protocoles de haute qualité de gestion des risques, mais il éliminerait les risques envers la propriété personnelle dans le cas où il faudrait se défendre contre une poursuite frivole.

J'aimerais maintenant parler de l'éducation. Au Canada, nous sommes passés d'un modèle reposant sur l'endroit à un modèle fondé sur la salle de cours. Même si les programmes indiquent aux enseignants qu'ils doivent enseigner la géographie et les animaux du Canada, on ne leur montre pas comment enseigner ces matières. Les meilleurs professeurs auront recours aux méthodes fondées sur l'expérience pour permettre aux élèves d'apprendre à connaître le monde, mais nombre d'entre eux vont simplement dire aux élèves ce qu'ils peuvent voir dehors, sans les aider à en faire l'expérience, et si les élèves ne font pas l'expérience de leur environnement local, ils ne l'intérioriseront pas.

De plus en plus de preuves démontrent la valeur de l'apprentissage dans un contexte naturel. Par exemple, les jeunes qui participent à des programmes d'immersion de plusieurs jours dans la nature ont un taux de diplomation de l'école secondaire plus élevé que ceux qui n'y participent pas.

• (1620)

Cette disparition d'un savoir commun est l'un des plus grands enjeux de la société canadienne. Les élèves qui ne savent pas quels sont les oiseaux de leur voisinage ne remarqueront pas leur disparition. S'ils ne sont pas en contact avec la terre, ils ne constateront pas que les sécheresses durent plus longtemps ou qu'il neige cet hiver plus que par le passé. C'est un grave problème, car en classe, partout au Canada, les étudiants peuvent traiter des problèmes des ours polaires qui se noient dans l'Arctique, mais ils ne peuvent vous dire quels sont les poissons qui vivent dans les étangs locaux, quelle est la couleur d'un oeuf de rouge-gorge.

En 2008, l'éditeur Oxford University Press annonçait qu'il retirait des mots de la nature de son *Oxford Junior Dictionary* parce qu'ils n'étaient plus utilisés. Je vous demanderais de réfléchir à quel point la société est allée loin, sachant que le mot « castor » a été supprimé de l'un des dictionnaires courants utilisés par les élèves du primaire.

Parlons maintenant de la santé. Dans nombre de provinces et de territoires, les élèves participent aux programmes quotidiens d'activités physiques, qui constituent une réaction à l'obésité chez les enfants. Ces programmes n'ont pas fonctionné. D'après une étude publiée en 2009 dans le journal de l'Association médicale canadienne, dans 15 études distinctes menées de par le monde, les auteurs n'ont relevé aucune incidence sur l'obésité. Dans des études analogues portant sur les sports organisés, les chercheurs sont arrivés aux mêmes constatations — en fait, l'augmentation de la fréquence de l'obésité chez les enfants reflète exactement la montée du sport

organisé au Canada. J'hésiterais à étendre trop loin cette causalité, sauf pour dire que la croissance du sport au Canada n'a en rien atténué cette « épidémie ». Les programmes de plein air sont utiles parce qu'ils favorisent le jeu non structuré en plein air de façon habituelle.

Il est grand temps que le gouvernement mette sur un pied d'égalité les programmes qui encouragent les enfants à entrer en contact avec la nature et les programmes consacrés au sport. Un crédit d'impôt similaire au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants était destiné aux programmes qui aident les enfants à entrer en contact avec la nature. La création de ce crédit d'impôt permettrait à des organismes comme Scouts Canada de redevenir un choix pertinent pour les familles canadiennes.

Il est également grand temps que le gouvernement travaille de plus près avec les programmes qui font une différence dans le domaine de la conservation. C'est du travail excellent qui a été accompli par le programme Les Explorateurs de Parcs Canada ainsi que par le programme Mon passeport Parcs, il n'a été utilisé que par environ 6 000 élèves au Canada l'année dernière et il n'a pas offert le même rendement sur l'investissement. Mon passeport Parcs serait beaucoup plus efficace s'il était élargi et comprenait l'utilisation gratuite des parcs et des lieux historiques par les groupes de jeunesse organisés. À l'heure actuelle, les groupes organisés n'utilisent pas pleinement ces ressources car elles sont trop coûteuses.

Rendre les parcs plus accessibles permettrait aux membres des programmes organisés de se trouver dans ces régions plus souvent et ils en deviendraient les défenseurs. D'après les études, de nombreux visiteurs adultes des parcs et des zones protégées y sont d'abord venus dans leur jeunesse, lorsqu'ils faisaient partie d'un groupe organisé de jeunes. En d'autres termes, des laissez-passer gratuits pourraient devenir un outil de marketing qui augmenterait l'utilisation des parcs. À long terme, cela augmentera le revenu des parcs.

Nous avons également besoin d'apprendre comment travailler avec les autres secteurs et reproduire avec succès. Les oeuvres caritatives pourraient encourager davantage de jeunes à se mettre en contact avec la nature. Scouts Canada a travaillé avec le Centre des palissades pour l'enseignement de la gérance de Jasper pour reproduire les programmes qui ont été élaborés dans les camps de scouts au pays. Nous devons encourager davantage de partenariats qui permettent de créer des occasions à court terme pour ces services, que des programmes d'initiation au camping des occasions à long terme telles que le programme d'été Service jeunesse qui se retrouveraient dans tous les parcs nationaux. Il pourrait aider les nouveaux utilisateurs des terrains de camping des parcs et communiquer avec leurs amis à la maison en utilisant les médias sociaux.

Une des leçons difficiles que nous sommes en train d'apprendre c'est que, afin de rendre ces programmes pertinents pour les néophytes, nous devons utiliser un montant limité de technologies. Des études ont indiqué que la photographie numérique est une bonne mesure pour réduire l'écart entre les modes, et c'est notamment le cas d'autres applications. Si nous voulons que les gens puissent se connecter avec la nature, nous devons nous assurer que nous ne sommes pas en train de les refroidir en prenant une approche dogmatique qui s'oppose à la technologie.

L'autre leçon très difficile que nous avons dû apprendre est que la philosophie selon laquelle on pouvait regarder sans toucher la nature a fait en sorte que des millions de gens se sentent déconnectés de la terre que l'on doit protéger de l'être humain. Je songe à comment nous gérons la conservation au pays, je songe aux paroles du groupe the Five Man Electrical Band, dans lequel ils disent « On installe une clôture pour me garder à l'extérieur ou pour s'assurer que Dame nature reste à l'intérieur ». Cela est fait pour d'excellentes raisons dans certains cas, mais il y a d'autres cas où l'on devrait permettre aux jeunes de pouvoir soulever des pierres pour voir ce qui se trouve en dessous ou encore de faire des ricochets avec des cailloux dans la marre locale.

Dans un article publié récemment, David Sobel écrivait que notre façon excessive de protéger certaines régions et de dire aux gens qu'ils doivent regarder sans toucher crée une génération de personnes qui n'ont pas le lien qu'elles devraient avoir avec le milieu naturel. L'ironie est que, en regardant plus loin, nos régimes de protection pourraient en fait nuire aux terres que nous souhaitons protéger.

Pour conclure, j'aimerais vous inviter tous et toutes à venir passer une journée au camp scout afin de voir concrètement de quoi ont l'air les programmes qui permettent de faire entrer en contact les jeunes avec la nature, et ce, selon leurs intérêts. La plupart de nos jeunes nous proviennent de régions urbaines et, après avoir passé un peu de temps dans les bois, ils finissent par percevoir ces régions comme étant les leurs. Nous estimons que la meilleure façon d'interpeller les jeunes est de leur faire prendre part à des projets de conservation et de s'assurer qu'ils apprennent d'abord à aimer la terre en y passant du temps. Ils en deviendront ensuite les défenseurs.

Merci.

• (1625)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Brunet, vous avez 10 minutes.

[Français]

M. Normand Brunet (consultant et chercheur en environnement, Institut des sciences de l'environnement, chargé de cours, Université du Québec à Montréal, à titre personnel): Je m'intéresse aux problématiques relatives à l'environnement depuis le début des années 1970. Mon intérêt plus spécifique quant aux questions environnementales urbaines remonte à 1988.

J'ai structuré ma présentation en fonction des questions que se pose le comité. Je vais donc les aborder une à une. Commençons par la conservation urbaine.

La conservation urbaine concerne globalement la conservation et la protection de la biodiversité en milieu urbain. Cette notion de biodiversité s'applique aussi bien à l'échelle des espèces qu'à celle des écosystèmes. Une compréhension large de la conservation urbaine inclurait également les dimensions relatives à la restauration des écosystèmes dégradés.

Selon une perception trop largement répandue, la biodiversité se trouve essentiellement à l'extérieur des milieux urbains. On ne trouverait dans les villes que des écosystèmes transformés, dégradés et urbanisés. Or, bon nombre de zones subsistent. Elles présentent une grande valeur écologique et reflètent les caractéristiques que possédaient les écosystèmes naturels avant leur urbanisation.

En milieu urbain, il importe aussi de rechercher l'équilibre entre la conservation des écosystèmes et leur utilisation à des fins récréatives. La recherche d'un tel équilibre devrait d'abord être guidée par des principes écologiques et être ensuite enrichie de préoccupations relatives à l'accessibilité des milieux naturels et à la

sensibilisation de la population aux questions environnementales. D'ailleurs, le caractère naturel de plusieurs de ces milieux peut avoir été altéré au fil du temps. Ceux-ci n'en conservent pas moins une grande valeur.

J'aborderai maintenant les objectifs de la conservation en milieu urbain.

Les espèces et les écosystèmes, voire certains paysages naturels ou semi-naturels qu'on retrouve en milieu urbain, possèdent une valeur intrinsèque. Dans une perspective à long terme, leur conservation permettrait aux générations présentes et futures de cultiver des relations de cohabitation harmonieuse avec la nature en ville. La Déclaration d'Aichi-Nagoya sur les autorités locales et la diversité biologique aborde d'ailleurs l'importance de la sensibilisation du public, particulièrement de la jeunesse, à la valeur de la diversité biologique.

Depuis une quinzaine d'années, des chercheurs s'intéressent à la notion de services écologiques rendus par les écosystèmes et tentent d'évaluer ces services en termes monétaires. En milieu urbain, les écosystèmes naturels et semi-naturels contribuent ainsi notamment à l'amélioration de la qualité de l'air, à la captation du carbone, à la lutte aux îlots de chaleur urbains, à la régulation des eaux de ruissellement, à la qualité du paysage, à la santé et au bien-être de la population.

Les considérations relatives à la conservation de la biodiversité en milieu urbain devraient également avoir pour objectif d'améliorer l'aménagement du territoire, de limiter l'étalement urbain et de toucher à des préoccupations liées à la conservation comprise au sens large.

Vous avez demandé quelles sont les bonnes pratiques au Canada en la matière. D'abord, j'aimerais mentionner que l'organisme ICLEI - Local Governments for Sustainability a publié, en 2010, une série d'études de cas portant sur les meilleures pratiques des villes canadiennes en matière de gestion locale de la biodiversité. Je mentionne simplement les villes qui ont fait l'objet de ces études de cas: Kelowna, Calgary, Edmonton, Winnipeg, le grand Sudbury, Guelph, Toronto, Montréal, Trois-Rivières, Wolfville et les Premières Nations du Deh Cho.

À l'échelle internationale, l'UNESCO a développé dans le cadre de son programme sur l'homme et la biosphère, et conjointement avec l'Université Concordia, le concept de réserve urbaine de biosphère. De nombreuses villes reliées en des réseaux internationaux d'autorité locale se réunissent sur une base régulière autour de questions relatives à la conservation de la biodiversité en milieu urbain.

Plus particulièrement au Québec, voici quelques exemples intéressants de conservation de la biodiversité en milieu urbain. Ces exemples sont en lien notamment avec la participation d'organisations non gouvernementales ou universitaires. À Montréal, par exemple, Les Amis de la montagne exercent une vigilance constante sur la conservation du parc du Mont-Royal. Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles regroupe un ensemble de milieux qui sont animés et gérés par un organisme sans but lucratif. Au mont Saint-Grégoire, les sentiers sont gérés par un autre organisme sans but lucratif. Le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire, accessible à la population, est une propriété de l'Université McGill.

L'action des ONG en matière de conservation de la biodiversité en milieu urbain est donc essentielle. À titre d'exemple, on peut mentionner plusieurs organismes québécois, tels le Sentier Urbain, la Société de verdissement du Montréal urbain, Vivre en Ville, le Centre d'écologie urbaine de Montréal et d'autres.

●(1630)

Au Québec, il y a également un réseau de conseils régionaux de l'environnement qui regroupe l'ensemble des organismes qui sont actifs sur ces questions et qui font de la concertation régionale en matière de conservation de l'environnement.

Au plan régional, la Communauté métropolitaine de Montréal a récemment adopté son Plan métropolitain d'aménagement et de développement. L'une des grandes orientations de ce plan, élaboré avec la participation des groupes environnementaux de la région, concerne la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Je vais maintenant passer rapidement aux principaux défis. Premièrement, ce domaine fait appel à une multitude d'acteurs et à plusieurs ordres de gouvernance. L'articulation, que l'on appelle multiscale, représente donc un défi de taille. Deuxièmement, les ministères fédéraux, les ministères provinciaux, les services municipaux et le milieu universitaire ont essentiellement été conçus sur la base de questions, de préoccupations et de domaines sectoriels, soit la santé, l'économie, l'environnement et ainsi de suite.

Il est clairement démontré qu'une approche sectorielle et fragmentée est désormais insuffisante pour faire face à des problèmes multisectoriels hyper complexes. La conservation de la biodiversité en milieu urbain devrait faire appel à des approches écosystémiques et intégrées dont la mise en oeuvre est loin d'être facilitée par nos structures actuelles.

De plus, les municipalités sont souvent confrontées à choisir entre la conservation de la richesse écologique d'une zone donnée et son développement immobilier générateur d'une source de revenus par l'entremise de l'impôt foncier. Au Québec, cette difficulté représente un écueil majeur compte tenu que les municipalités tirent l'essentiel de leurs revenus à partir de l'impôt foncier.

Enfin, la participation effective de la société civile à la conservation de la biodiversité urbaine pose également un certain nombre de défis, notamment au chapitre de la consultation publique qui intervient généralement trop tard, donc en aval, tout près de la prise de décisions.

En ce qui concerne les avantages de la conservation, la conservation urbaine contribue au maintien de la biodiversité planétaire et permet notamment le maintien d'écosystèmes dont dépendent la santé et le bien-être des populations urbaines.

Les dimensions économiques ont été évoquées précédemment avec le concept de services écologiques. Par ailleurs, on pourrait aussi concevoir un vaste programme de restauration des écosystèmes urbains qui serait créateur de richesse et susceptible de comporter de multiples avantages pour l'économie et la société.

Pour être certain de ne pas manquer de temps, je vais directement poursuivre avec le rôle que pourrait jouer le gouvernement fédéral en matière de conservation urbaine. Le gouvernement fédéral dispose de formidables ressources susceptibles de pouvoir contribuer à un tel effort. On pense à Environnement Canada, Parcs Canada, Statistique Canada, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, la SCHL, le commissaire à l'environnement et au développement durable et ainsi de suite.

Les études et publications effectuées par Environnement Canada, au cours des années 1990, en ce qui a trait au développement d'une série nationale d'indicateurs environnementaux et de rapports sur l'état de l'environnement sont encore fort utiles. Une mise à jour serait par contre souhaitable. Les travaux effectués par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, en particulier sur la

biodiversité, la lutte aux changements climatiques et la décontamination du sol, pourraient également être mis à contribution.

Au fil du temps, le Canada a aussi pris un certain nombre d'engagements à l'échelle internationale dont plusieurs ont une incidence sur la conservation de la biodiversité en milieu urbain. Il serait peut-être intéressant de faire une mise à jour de ces engagements et de voir comment ils sont mis en oeuvre.

Le Canada doit aussi s'assurer de conserver sa souveraineté nationale en matière de législation environnementale en vue d'un éventuel plan national de conservation. Il devrait aussi réviser et, au besoin, consolider sa législation et sa réglementation environnementales ainsi que leur application. Cela sous-entend notamment le maintien d'une expertise scientifique de haut niveau au sein de l'appareil gouvernemental.

Les défis sont multiples. On parle de l'exercice d'un leadership renouvelé, d'une coordination inter-agences fédérales, d'une approche innovatrice, de l'articulation multiscale, d'un financement adéquat et du maintien des ressources existantes. La consultation de travaux un peu moins récents pourrait également être pertinente.

Enfin, le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités d'un fonds de 550 millions de dollars afin d'établir le Fonds vert municipal. Ce fonds finance des plans, des études et des projets d'immobilisations. À priori, un projet municipal visant la conservation de la biodiversité en milieu urbain ne serait pas recevable dans ce cadre. Peut-être y aurait-il lieu de revoir les règles d'application du programme ou encore d'en concevoir un nouveau qui viserait spécifiquement la conservation et la restauration de la biodiversité en milieu urbain.

●(1635)

Un tel programme pourrait éventuellement être créateur d'emplois et générer des retombées économiques importantes.

En conclusion, les enjeux sont multiples, importants et complexes. Il y a plus d'une centaine d'années, plus précisément en 1909, le gouvernement du Canada a créé la Commission de la conservation. L'examen des travaux de cette commission indique qu'il s'agissait là d'une conception avant l'heure du développement durable au Canada. C'était en effet plusieurs décennies avant la tenue de la Commission Brundtland, qui a fait la même chose par la suite. En 1921, pour des raisons obscures, le gouvernement du Canada a aboli cette commission. On peut se demander quelle serait la situation aujourd'hui s'il l'avait maintenue.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci.

C'est maintenant au tour de M. Beattie. Vous disposez de 10 minutes.

M. Kenneth Beattie (directeur, Programmes de l'habitat, Fédération canadienne de la faune): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité. Je suis ravi d'avoir été invité à cette réunion.

Je représente la Fédération canadienne de la faune dont nous célébrons le 50^e anniversaire cette année. Notre mission porte sur la sensibilisation et la conservation. Nous sommes une ONG qui est appuyée par plus de 300 000 citoyens canadiens.

Après 58 réunions, j'imagine que vous avez entendu bon nombre de statistiques et de définitions, alors je ne voudrais pas m'éterniser au sujet des mots « urbain » et « conservation ». En revanche, vous vous êtes sans doute rendu compte qu'il s'agit de la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'il y a plus de gens qui vivent dans des régions urbaines que rurales. Ainsi, notre mandat est très vaste et un virage a eu lieu.

Nous avons formulé certaines définitions de ce que devrait être la « conservation urbaine ».

Il faudrait qu'il y ait une sensibilisation ou une prise de conscience à l'échelle locale de notre environnement, qu'il soit construit ou naturel. On devrait connaître notre rôle et nous devrions vouloir le préserver et améliorer où et comment nous vivons. La conservation urbaine se retrouve dans tous les paliers d'une collectivité et ne se limite pas à une seule destination. Elle se trouve dans tous les espaces verts, qu'il s'agisse de cours d'école, de cours arrière, de balcons, de bacs ou d'autres endroits. Ainsi, l'éducation est essentielle pour qu'on puisse arriver à cette prise de conscience.

Ensuite, il faut se poser la question suivante: quels devraient être les objectifs liés au fait de rattacher les Canadiens urbains à la conservation?

Les voici: cela permettrait de sensibiliser, faciliter, faire du mentorat et démontrer aux Canadiens qu'ils peuvent avoir un impact positif pour eux-mêmes et pour les générations futures grâce à leurs efforts de conservation. Cela permettrait également de faire valoir la notion selon laquelle tout effort de conservation compte. Cela permettrait également aux gens de se rendre compte qu'ils peuvent créer un changement positif dans leur propre collectivité. Ça inspirera les Canadiens à prendre des décisions saines à propos de leurs loisirs, de leur famille, et de leur travail grâce à l'apprentissage concret qu'ils ont fait avec leur collectivité sur des terres publiques et privées. L'on pourra également présenter les initiatives de conservation urbaine du Canada qui seront vues comme des modèles lorsque tous les paliers de gouvernement partageront leurs solutions, leur intendance et leurs efforts concertés. Cela permettra aux Canadiens de pouvoir jouir de la nature et d'en tirer des leçons dans leur collectivité grâce à une planification urbaine viable et saine qui comprend de grands espaces ouverts et verts.

Quelles seraient les pratiques exemplaires au Canada?

Les parcs nationaux ne sont pas faciles d'accès pour bon nombre de Canadiens urbains. Ce modèle historique continue à avoir un sens, mais, avec les changements démographiques, nous recommandons à ce qu'on prône une approche plus axée sur les communautés. La Fédération canadienne de la faune continue à fournir des exemples positifs dans le domaine de la conservation, tout comme nous l'avons fait au cours des 50 dernières années. L'on dit de la FCF qu'elle permet d'informer et d'inspirer les gens, les éducateurs, les propriétaires de terres privées et les organisations par le biais de l'éducation et d'une participation active, qui permet de montrer comment et pourquoi la conservation est essentielle. Ces programmes permettent de lier les Canadiens à l'Arctique et à nos océans, forêts, lacs et rivières et connectent des millions d'étudiants à des initiatives de conservation pratiques.

Quelles sont les meilleures pratiques en ce qui concerne les initiatives de conservation urbaine utilisées à l'heure actuelle?

Le plus grand défi que pose la conservation urbaine est l'accessibilité pour tous. Ainsi, par exemple, le parc de la Rouge semble suivre le modèle traditionnel de Parcs Canada car il a été conçu sur une parcelle spécifique de terre. Cette approche restaurative présente un excellent point de départ, mais elle devrait

également s'accompagner d'un développement fort et visible et d'une approche éducative qui met l'accent sur la viabilité et les modèles de conservation urbaine.

La FCF fait preuve d'excellence en matière de programme de développement de conservation tel qu'on l'a vu notamment dans les programmes Atout-faune, que vous connaissez sans doute, et Sous zéro. Ces ressources pédagogiques ont été rendues disponibles et se sont retrouvées dans des sujets qui ont été utilisés par plus de 110 000 éducateurs au Canada et ont ainsi été lues par des milliers d'élèves par année.

Sturgeon Creek, à Winnipeg, au Manitoba, est un exemple actuel de conservation urbaine qui est pleinement accessible par le transport commun et qui fonctionne bien.

Quels sont donc les avantages économiques, sociaux, en matière de santé et de biodiversité qui se rattachent à tout cela?

Cela fait un bon moment que les recherches soulignent les avantages en matière de santé que présentent les espaces ouverts, les parcs, les espaces verts, les arbres et les plantes. On a vu que ces avantages augmentent dernièrement, notamment grâce au fait que l'air est plus propre, qu'il y a moins de bruit, et qu'un environnement naturel a des effets calmants qui procurent notamment des avantages psychologiques et thérapeutiques.

C'est ce que j'appelle « vivre selon le gros bon sens ». Vivre selon le gros bon sens permet de prôner une approche holistique et complète dans nos vies, qui se rattache à la nourriture, des vies durables, l'écosystème et la faune.

• (1640)

D'une manière métaphorique, il s'agit d'une toile, qui commence chez soi, en pratiquant des initiatives telles que, par exemple, faire pousser sa nourriture dans un bac sur son balcon ou dans un jardin. Cela permet de démontrer, notamment aux jeunes, que les aliments ne proviennent pas d'une boîte dans un magasin et que les récoltes requièrent un travail physique.

De telles leçons de vie peuvent sembler une approche simple, mais elles portent fruit. Elles permettent d'enseigner la tolérance, les exigences immédiates pour l'habitat et les conséquences de nos gestes. La conservation, qu'elle soit urbaine ou non, doit commencer par une éducation à un niveau plus intime, comme, par exemple, à la maison. Cela constituerait le centre de la toile qui s'élargirait ensuite à des parcs locaux ou encore des régions de conservation urbaine plus importantes dans des quartiers canadiens.

La conservation témoigne également d'un aspect culturel. Le fait de savoir comment cultiver quelque chose, et de préférence que l'on peut manger, est une connaissance qui se perd et qui doit également être préservée. Le transfert intergénérationnel de la connaissance en matière de conservation urbaine, les traditions familiales et culturelles et le respect de la terre, des plantes et des animaux doivent absolument être préservés aussi. De plus petits modèles locaux et des exemples de conservation, de jardinage et de respect de la terre, peut-être dans les écoles, permettront d'atteindre les collectivités canadiennes plus diversifiées et importantes.

Parlons maintenant des avantages sociaux de la conservation. La nature sauvage ne semble pas être un endroit de loisir raisonnable pour bon nombre de Canadiens. De plus petites et plus nombreuses régions de conservation urbaine seraient plus utiles pour les Canadiens. La conservation urbaine a la capacité de forger et renforcer une collectivité, une famille, et des nouveaux citoyens. Ces régions devraient être des lieux où l'on peut y aller pour le loisir, pour faire de l'exercice et aussi ils devraient créer un sentiment d'appartenance pour tous les Canadiens. Des modèles bien conçus permettront de réduire la peur de la nature et répondront à des préoccupations sécuritaires.

En ce qui concerne l'apprentissage, la conservation urbaine devrait fournir une expérience d'éducation et de transformation à chaque saison. Il faudrait munir les Canadiens des outils nécessaires pour pratiquer la conservation urbaine dans leur foyer et ce avec des coûts minimes, et en leur montrant tous les avantages que cela peut leur procurer. Cela permettra aux gens de comprendre en quoi la conservation urbaine est importante et comment les Canadiens peuvent y prendre part et devenir plus autonomes.

Des avantages économiques se retrouvent notamment dans l'augmentation des emplois en construction et en entretien de ces nouvelles zones de conservation urbaine. Ces avantages sont plutôt prévisibles. On voit également une croissance dans l'industrie qui fournit ces infrastructures. De plus, une population plus éclairée et consciencieuse, qui prend part activement à la conservation tout en optant pour des modes de vie sains devrait être avantageux pour toute la nation. Bien entendu, les schémas de dépenses, d'investissements et d'achat peuvent changer. On peut s'attendre à ce qu'il y ait une amélioration à ce chef. Des Canadiens en meilleure santé feraient en sorte que les gens auraient moins besoin de prendre des journées de maladie et que le système de santé ferait face à moins de pression.

Comment est-ce qu'on peut définir un espace protégé? Nous avons besoin de règlements régissant les espaces protégés. Ils existent à l'heure actuelle, mais à une petite échelle. Les utilisateurs en deviendraient les intendants. Une intendance active est liée de manière intrinsèque à l'éducation, qui en est le point de départ. Le fait de protéger les espaces serait ainsi en partie la responsabilité des utilisateurs, qui finiraient par percevoir leur collectivité comme en étant le propriétaire. Les espaces protégés devraient donc imposer des restrictions en matière de développement commercial et non pas au sujet des gens qui peuvent les utiliser.

Quel rôle le gouvernement fédéral devrait-il jouer en matière de conservation urbaine? Un bon point de départ devrait notamment être celui de prêcher par l'exemple avec les propriétés gouvernementales. Le gouvernement pourrait également fournir des renseignements aux gens au sujet des avantages que procure le fait de vivre selon un mode plus durable.

Si j'ai bien compris, le gouvernement fédéral légifère, fournit des fonds et des congés fiscaux. Il faut mettre l'accent sur ces trois domaines. Comme on l'a déjà dit aujourd'hui, une approche collaborative avec les autres paliers de gouvernement, surtout en ce qui concerne l'éducation, est essentielle en matière de conservation urbaine. De plus, il pourrait y avoir une démonstration de conservation urbaine effectuée par la Commission de la capitale nationale dans la région de la capitale nationale. Utiliser Ottawa est un bon exemple. Je songe notamment au jardin public de la Ferme expérimentale qui est très accessible.

En ce qui concerne le financement, un financement direct devrait être octroyé aux organisations qui peuvent mettre en oeuvre ces

objectifs, agir, et arriver à des résultats qui mettent l'accent sur l'éducation, la conservation, l'environnement et l'intendance.

J'aimerais enfin parler des allègements fiscaux. Il faudrait fournir des mesures incitatives aux organismes et aux gens qui plantent des arbres, améliorent l'habitat ou prennent part activement dans des efforts de conservation. Il faudrait aider les écoles afin qu'elles s'assurent que tous les étudiants aient accès à la nature, comprennent la conservation et le rôle d'intendance. Un exemple pratique et facile, qui ne coûterait pas cher, serait de leur offrir une aide pour le transport.

Merci.

• (1645)

Le président: Merci beaucoup.

Enfin, c'est au tour de Mme Power. Vous disposez de 10 minutes.

Mme Marlene Power (membre, Conseil d'administration, directrice, Forest School Canada, Child and Nature Alliance of Canada): Merci, mesdames et messieurs les membres, et monsieur le président, de ce processus de collaboration d'une grande ampleur. Il me semble que les intervenants d'aujourd'hui montrent qu'il y a vraiment un besoin, une riche histoire et des réalisations vraiment merveilleuses au niveau national en matière de conservation comme pratique, politique et recherche.

Je suis ici aujourd'hui pour représenter la Child and Nature Alliance et pour vous faire part de l'excellent travail que nous effectuons depuis longtemps pour permettre aux enfants de tisser des liens avec la nature. Ce faisant, j'espère pouvoir montrer comment notre travail s'aligne avec la vision du plan de conservation national pour protéger, relier, restaurer et faire participer. J'espère aussi vous faire part d'approches innovatrices que nous aimerions voir incluses dans le plan de conservation national du Canada.

La Child and Nature Alliance fonctionne selon un modèle de leadership collaboratif — la collaboration étant aujourd'hui le mot clé — où les initiatives, tant à la base que liées aux politiques, partent toujours d'un modèle de partenariat impliquant des secteurs, intervenants et organismes de pointe multiples de partout au pays. Citons, parmi nos partenaires, Parcs Canada, la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, les parcs provinciaux, parcs et loisirs, les ministères de la Santé provinciaux, la Fondation David Suzuki, Scouts Canada, Bienenstock Playgrounds, Evergreen, Participation, Kidactive, le groupe de recherche sur la vie saine et active et sur l'obésité HALO... et la liste pourrait continuer.

L'alliance aide individus, organismes et ministères provinciaux à relier les enfants et les communautés à la nature, en appuyant des dialogues coopératifs et des initiatives tant provinciales que nationales. Des exemples? La conférence Healthy Children Healthy Spaces de 2010 à Ottawa, le forum Healthy By Nature de 2011 à Vancouver, l'initiative de leadership des jeunes de 2012, Get Outside BC. À la suite de ces dialogues collaboratifs, nous avons élaboré en commun la chartre de Healthy By Nature Vancouver et partagé le lancement de deux journées spéciales: Take Me Outside Day et Nature Play Day. Enfin, nous avons participé à la table ronde du ministre sur les parcs et travaillé en étroite collaboration avec Participation et Jeunes en forme Canada afin qu'apparaisse sur les relevés de notes un indicateur plein air et nature soulignant l'importance d'un lien avec la nature comme témoin de la santé de l'enfant au Canada.

Nous travaillons actuellement au lancement de deux initiatives nationales: la Natural Leaders Alliance et Forest School Canada. La Natural Leaders Alliance est un réseau de jeunes inspirant des jeunes, sous l'impulsion de deux représentants des jeunes siégeant au conseil d'administration de la Child and Nature Alliance. La Natural Leaders Alliance a été pilotée par l'initiative de leadership des jeunes Get Outside BC, que nous espérons lancer au niveau national, afin de donner aux jeunes l'occasion de participer et de s'inspirer mutuellement à tisser des liens avec le monde naturel.

La deuxième initiative, dont j'assume actuellement la direction, Forest School Canada, a été lancée il y a quatre ans avec la création du premier programme préscolaire en forêt au Canada: Carp Ridge Forest Preschool, à Ottawa, en Ontario.

Dans ce modèle d'éducation, les enfants passent toutes leurs journées en plein air, à explorer les boisés, les criques, les prairies et les étangs des environs. Ils suivent un programme d'apprentissage axé sur le jeu et l'expérience, et tirent leur apprentissage de matériaux naturels trouvés en plein air. On met l'accent sur l'exploration des habitats des environs, le lien avec les cultures indigènes et un sentiment d'appartenance au lieu, ainsi que sur la pratique de la durabilité et de la conservation d'une manière dirigée par les enfants et appropriée à leur âge. Jour après jour, les enfants font de la randonnée, de la raquette, observent les oiseaux, suivent les animaux à la trace, identifient les plantes et les animaux, compostent, construisent des maisons pour les oiseaux, participent à de nombreuses activités artistiques avec des matériaux naturels, construisent des feux et des abris, et cultivent et cuisinent leur propre nourriture.

C'est un modèle d'éducation qui a commencé dans les années 1950 au Danemark et qui est maintenant utilisé partout au Royaume-Uni, ainsi que dans la plupart des pays scandinaves. On compte à l'heure actuelle plus de 500 écoles de forêt en Allemagne seulement et, dans certaines parties du Royaume-Uni, toutes les écoles sont tenues d'amener leurs élèves dans un parc ou un boisé pour une sensibilisation à la forêt au moins une fois par semaine.

Depuis le lancement de ce programme préscolaire, se sont créés plus d'une quinzaine de programmes préscolaires en forêt, de jardins d'enfants dans la nature et d'écoles de forêt au Canada, certaines encore à l'état de projet. Le mouvement trouve un écho parmi les éducateurs qui commencent à explorer des façons de lancer des programmes similaires ou d'incorporer une éducation axée sur la nature dans leurs propres cadres, écoles ou garderies.

● (1650)

Ce mouvement, qui a eu des conséquences sur le plan de la politique, suscite beaucoup d'intérêt de la part d'établissements d'enseignement et d'instituts de recherche, a permis l'éducation environnementale dès les plus jeunes années et en a fait l'affaire de tous les éducateurs, pas seulement des éducateurs de plein air qui travaillent dans des centres d'éducation de plein air satellite.

Par conséquent, la Child and Nature Alliance a lancé une initiative éducative nationale, appelée Forest School Canada, pour promouvoir l'éducation axée sur la nature dès la petite enfance, au primaire et au secondaire au moyen d'une utilisation accrue de l'environnement bâti et naturel. Cela comprend des terrains de jeux naturels, comme Adam Bienenstock l'a décrit au comité, des classes de plein air ainsi que des parcs municipaux, provinciaux et nationaux.

La vision de Forest School Canada est d'une augmentation de l'apprentissage à l'extérieur et axé sur la nature dans toutes les écoles. Aller à l'école toute l'année pour encourager l'éducation forestière hebdomadaire et l'augmentation du nombre de terrains de jeux

naturels et de classes à l'extérieur sur les terrains des écoles pour palier aux problèmes d'espaces auxquels font face toutes les commissions scolaires.

Forest School Canada a établi un partenariat avec l'administration nationale des écoles forestières de Grande-Bretagne pour mettre au point un programme national de formation des enseignants dont l'objectif sera de promouvoir les écoles forestières et les programmes axés sur la nature en donnant aux éducateurs les connaissances et les compétences pédagogiques nécessaires pour qu'ils puissent amener leurs classes à l'extérieur. Nous prévoyons réaliser un projet pilote pendant l'été 2013 à trois endroits au Canada et de pouvoir ensuite fournir des programmes de formation dans toutes les provinces en 2014.

Nous travaillons étroitement avec les collèges et les universités pour intégrer des cours d'éducation axés sur la nature dans les programmes de cours des facultés d'éducation et d'apprentissage préscolaire et nous avons commencé à créer de solides partenariats avec les associations provinciales d'apprentissage préscolaire et avec les commissions et conseils scolaires.

En outre, nous travaillons avec le Groupe de recherche sur les saines habitudes de vie et l'obésité pour déterminer les paramètres d'un projet de recherche canadien sur la santé et la littératie écologique des enfants qui participent à des programmes d'éducation axés sur la nature.

Enfin, nous déterminons les enjeux en vue d'une politique nationale ainsi que les lacunes à combler pour aider les enseignants et les administrateurs à mettre sur pied des programmes axés sur la forêt et la nature.

Forest School Canada, suivant les recommandations formulées lors de la table ronde du ministre sur les parcs, qui s'est déroulée en 2012, s'efforce de faire participer le réseau d'éducation régulier. Nous considérons que cette initiative nous permet d'inciter les élèves et les professeurs à mettre en oeuvre les programmes d'éducation dans les parcs. Quant aux parcs nationaux, ils peuvent servir de lieux et de partenaires pour l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de formation des enseignants des écoles de la forêt dans chaque province.

La Child and Nature Alliance aimerait demander au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de considérer nos deux initiatives comme des stratégies nationales et des exemples de pratique exemplaire favorisant la conservation au Canada.

Nous ferions également remarquer qu'il faut sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge, faire participer notre système d'éducation de manière à optimiser notre incidence, et motiver les jeunes pour que ce mouvement ait le vent dans les voiles.

Sachez en outre qu'il est nécessaire que les dirigeants de tous les secteurs et que les tous les intervenants collaborent afin de continuer de mettre les enfants en contact avec la nature.

Nous demanderions enfin que des fonds appropriés soient affectés pour élaborer, lancer et mettre en oeuvre les deux initiatives dans chaque province de façon exhaustive, motivante et durable, dans un esprit de collaboration.

Merci.

● (1655)

Le président: Merci beaucoup.

Normalement, le premier tour de questions dure sept minutes, mais il ne nous reste plus que 20 minutes, alors chaque député aura cinq minutes la première fois.

Nous allons commencer par M. Lunney. Vous avez cinq minutes.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Je pensais qu'on aurait un peu plus de temps et j'allais partager mon temps de parole avec Mme Ambler, alors je vais tâcher d'être bref.

Vos exposés nous donnent beaucoup de matière à réflexion. Je suis heureux d'accueillir de nouveau certains de nos témoins, Forest School et Michael, des Scouts.

Toute cette information incite à réfléchir.

J'aimerais commenter très rapidement ce que vous avez dit au sujet des écoles forestières; vous dites qu'il y en a 500 en Allemagne, ce qui est extraordinaire car il n'y a pas beaucoup de grands espaces dans ce pays. C'est peut-être pour cela qu'on dirait qu'un randonneur sur deux qu'on croise sur le sentier West Coast de la Colombie-Britannique — dont la moitié se trouve dans ma circonscription, soit un segment de 75 kilomètres — est originaire d'Allemagne ou d'Autriche. Je trouve cette statistique très intéressante. L'Allemagne s'efforce vraiment de susciter un engouement pour le plein air.

Madame Power, vous avez présenté des suggestions très pratiques par rapport à deux stratégies. Vous avez discuté entre vous de la possibilité de créer un crédit d'impôt pour les activités des enfants dans la nature.

Mike Bingley, vous avez également évoqué les partenariats et fait mention du laissez-passer de Parcs Canada.

Pourriez-vous nous expliquer un peu ce que vous entendez par une protection contre la responsabilité liée à des activités de plein air. Nous voulons amener plus de jeunes à faire des choses à l'extérieur. Pourriez-vous nous expliquer un peu ce dont il s'agit?

M. Mike Bingley: Absolument.

Quand je parle aux membres de Clubs des Lions ou d'organisations qui n'amènent pas normalement les gens à l'extérieur, voici les deux principales objections qu'on me présente: Je ne saurais pas comment m'y prendre et je vais perdre ma maison si un enfant se foule la cheville.

En fait, nous devons protéger les gens contre le deuxième risque. Il est assez simple de montrer aux gens comment faire ce genre d'activité. En 15 minutes, je pourrais montrer à quelqu'un comment intéresser un enfant à une activité de plein air. Il suffit de leur demander comment ils s'y prendraient. Ce qui est très difficile, cependant, c'est de rassurer les gens qui craignent d'essayer des pertes si jamais un accident survenait.

Dans le cas des cours de premiers soins, si une personne intervient dans les limites de sa formation, les provinces ont un genre de protection contre la responsabilité civile ou une loi dite Bon Samaritain selon laquelle, tant qu'une personne ne dépasse pas les limites de sa formation, elle peut offrir les premiers soins.

J'imagine qu'on pourrait faire quelque chose d'analogue qui protégerait ceux qui amènent les enfants pour des activités de plein air, en tenant du fait qu'on amène des enfants jouer dans un parc avoisinant, et non pas escalader le mont Everest.

Voilà le principe général. Est-ce que cela répond à votre question?

M. James Lunney: Oui, et je vous remercie d'avoir donné des précisions. C'est instructif.

Le président: Il vous reste deux minutes et demie.

M. James Lunney: Bon.

Je vais céder la parole à Stella...

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): Non, poursuivez. Nous partageons le temps et ça va.

M. James Lunney: Dans le même ordre d'idées, je comprends très bien ce que vous avez dit au sujet de la consigne qu'on donne aux enfants dans les parcs: ne marchez pas sur la pelouse, ne touchez à rien. Les enfants ont besoin de faire des choses, d'acquérir une expérience pratique, mais en même temps, vous avez parlé des enfants qui vivent des expériences de plein air sans être surveillés par un adulte.

Par ailleurs, comme vous l'avez signalé, les colonies de vacances sont des lieux sécuritaires, même si les parents ont peur d'y envoyer leurs enfants. Les enfants y sont bien encadrés. D'autre part, vous avez évoqué les jeunes qui s'aventurent dans des régions sauvages sans la moindre surveillance.

Comment concilier différents sujets de préoccupations? Comment faire progresser les choses?

M. Mike Bingley: C'est une question de risque implicite, si l'on peut dire.

Scouts Canada a un excellent programme dans la région des collines Cypress, en Saskatchewan. Les jeunes pensent qu'ils vont faire un voyage d'une semaine sac au dos sans adulte pour les surveiller. En réalité, des adultes les suivent, à une certaine distance. Ils peuvent voir tout ce qui se passe, pendant que les jeunes ont l'impression de faire quelque chose de très concret.

J'ai vu les jeunes au retour de ce voyage: ils grandissent énormément. Ils deviennent plus autonomes et ont plus d'initiative.

Par ailleurs, à leur retour, ils peuvent dire à leurs parents: « Vous savez quoi? J'ai fait tout ça par moi-même ». Les parents peuvent à leur tour dire plus facilement: « Tu sais quoi? On va te laisser faire plus de choses par toi-même ».

J'ai un autre excellent exemple, celui de Craig Kielburger, de l'organisme Free the Children, qui faisait partie de notre conseil national. Il rappelle souvent qu'il est allé en Inde par lui-même, quand il avait 13 ans. J'ai demandé à sa mère comment elle avait pu le laisser partir comme ça et elle m'a répondu que comme il était un scout, elle pouvait lui faire confiance.

On peut faire ce genre de choses. On donne aux jeunes la formation nécessaire pour qu'ils sachent vivre en plein air.

● (1700)

M. James Lunney: C'est admirable, je l'apprécie beaucoup.

Ma femme est conseillère scolaire et elle adore le camping. Ils ont amené en camping des jeunes d'une école du centre-ville. Elle aime bien rappeler que cette nuit-là, les garçons avaient décidé d'aller faire peur aux filles, mais avant qu'ils agissent, la nuit est tombée et il y a eu une bataille de rats laveurs juste à l'extérieur de leur tente.

Des voix: Oh, oh!

M. James Lunney: Disons simplement qu'ils n'avaient plus le goût de sortir de leur tente. Il faut entendre ma femme le raconter.

Le président: Monsieur Lunney, votre temps est écoulé.

M. James Lunney: Sans blague.

Le président: On aura le reste de l'histoire des rats laveurs une autre fois.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Madame Quach, vous avez cinq minutes.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de s'être déplacés pour venir nous rencontrer.

Une fois de plus, bien que plusieurs témoins soient déjà comparus devant nous, nous en apprenons encore. Mes questions s'adresseront surtout à M. Brunet.

Monsieur Brunet, vous avez dit que le rôle du fédéral était aussi de légiférer et de veiller à ce que la législation soit bien appliquée. En fait, dans le cadre de plusieurs projets de loi, nous avons assisté à des attaques contre l'environnement. Vous avez parlé de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie où a lieu des discussions sur les changements climatiques.

Quel type de réglementation a porté atteinte à la conservation urbaine? Selon vous, comment le fédéral pourrait-il améliorer cette conservation urbaine à l'aide de nouvelles législations ou en renforçant certaines? Présentement, à Doha, par exemple, nous parlons surtout des changements climatiques.

M. Normand Brunet: J'ai parlé aussi du maintien d'une expertise scientifique au sein de l'appareil fédéral. Je ne vous apprendrai pas qu'il y a un certain nombre de restrictions budgétaires, de coupes et de mises à pied de personnel qui sont d'une grande compétence. En définitive, cela ne peut pas ne pas avoir d'impact sur la qualité de l'environnement.

De plus, un certain nombre de projets de loi touchent, par exemple, la loi qui vise la protection de l'habitat du poisson. L'habitat du poisson est aussi une source de biodiversité. Si nous subissons des impacts à ce niveau, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les impacts sur la biodiversité soient globalement positifs.

Les décisions qui se prennent ici, de l'autre côté de la rue, ont des impacts majeurs à long terme sur la qualité et la diversité de la vie, aussi bien dans les villes qu'à l'extérieur des villes.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Merci.

Parlons du Fonds municipal vert. Vous avez dit qu'un certain montant d'argent provient du gouvernement fédéral. Le fait de ne plus subventionner les énergies fossiles et de réinvestir cet argent pourrait-il soutenir la conservation urbaine, soit en versant tout ça dans le Fonds municipal vert, soit en créant des emplois pour la restauration de milieux naturels? Qu'en pensez-vous?

M. Normand Brunet: Bien sûr, des transferts seraient possibles. En contrepartie, je sais que des milliards de dollars ont été versés pour les infrastructures urbaines. C'était aux niveaux fédéral, provincial et municipal.

On pourrait concevoir un projet de même nature qui aurait pour objectif non pas de restaurer les conduits d'eau et les égouts, mais de conserver la biodiversité qui reste en ville et qui est très menacée. On pourrait aussi restaurer les écosystèmes dégradés.

Je ne peux pas savoir d'où proviendrait l'argent, mais j'ai l'impression que des ressources pourraient être dégagées pour aller en ce sens. Cela pourrait avoir des impacts économiques positifs, notamment la création d'emplois.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Pouvez-vous nous en dire plus sur la commission dont vous parliez et qui n'existe plus maintenant? Vous disiez que le gouvernement fédéral était impliqué dans la

conservation urbaine. Comment pourrait-on implanter à nouveau ce type de commission?

M. Normand Brunet: Je pense qu'on devrait s'intéresser à l'histoire. J'ai appris l'existence de cette commission en faisant une recherche pour le compte du Bureau du vérificateur général du Canada sur l'histoire de la gestion du fleuve Saint-Laurent depuis 100 ans. Je pense qu'on a trouvé une thèse de doctorat d'un chercheur de l'Université d'Ottawa qui a étudié la Commission de la conservation qui a été créée en 1909, à l'époque de la grande mouvance de conservation des parcs nationaux au Canada et aux États-Unis. Il y avait un mouvement de conservation assez fort à cette époque.

Le gouvernement du Canada avait créé la Commission de la conservation. Ce n'était pas strictement urbain. C'était la conservation au sens large. Elle a été active pendant plusieurs années. Elle a fait, semble-t-il, des travaux importants et intéressants. À un moment donné, le gouvernement fédéral a décidé que c'était suffisant et qu'il abolissait cette commission.

Quand on regarde en arrière, on se dit que ce serait peut-être le temps de remettre sur pied ce genre de commission. Pour avoir les détails, il faut consulter l'ouvrage publié par Michel F. Girard qui s'intitule *L'écologisme retrouvé : essor et déclin de la Commission de la conservation du Canada*. Dans mes notes, vous allez trouver la référence complète. Ce livre été publié aux presses de l'Université d'Ottawa. Se pencher là-dessus pendant quelques instants en vaut vraiment la peine.

• (1705)

Mme Anne Minh-Thu Quach: Merci.

[Traduction]

Le président: Il vous reste 10 secondes.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Je voulais parler de l'importance de l'éducation et de la sensibilisation. Tout le monde en a parlé, ici. Comment le gouvernement fédéral pourrait aider les parcs nationaux...

[Traduction]

Le président: Votre temps est épuisé.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: ... ou autres à avoir des guides qui sauraient mieux s'adresser aux enfants?

[Traduction]

Le président: Merci. Votre temps est épuisé, je suis désolé.

Madame Rempel, vous avez cinq minutes.

Mme Michelle Rempel: Je partagerai mon temps avec Mme Ambler, mais j'aimerais d'abord donner un préambule à ma question.

Au nom de l'ensemble du comité, je vous remercie d'être venus. Vous avez tous fourni des recommandations concrètes à envisager. Étant donné toute l'information reçue aujourd'hui, notamment les recommandations très concrètes de MM. Bingley et Beattie, ainsi que de Mme Power, je pense que nous ferons un suivi pour vous demander davantage de précisions, plus tard dans le cadre de nos délibérations.

Je voulais simplement vous remercier au nom de tout le monde ici, pour tout le travail que vous avez consacré à préparer des recommandations tangibles que nous pouvons envisager.

Je cède la parole à Mme Ambler.

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Merci beaucoup.

Monsieur Bingley, est-ce que Scouts Canada a des initiatives de conservation urbaine? J'ai cherché les insignes de scouts sur Google et je me demande s'il y en a pour le travail que font les jeunes à des fins de conservation urbaine.

M. Mike Bingley: Certainement. Nous avons des insignes sur à peu près tout. Dans notre programme de scouts et de louveteaux, nous avons une insigne pour la conservation. Nous avons le programme pour l'environnement de l'Organisation mondiale du mouvement scout. Nous avons des insignes pour l'horticulture.

Mme Stella Ambler: Cela s'appliquerait à tous vos projets urbains?

M. Mike Bingley: Absolument. La majorité de nos groupes sont en région urbaine. Si un jeune de huit ans fait un projet de conservation, il le fait probablement chez lui, et c'est ce que nous voulons encourager.

Mme Stella Ambler: J'aimerais savoir ce que vous entendez par pratiques de conservation trop zélées.

M. Mike Bingley: Il y a quelques années, j'avais un programme dans le parc national des Lacs-Waterton. J'ai dit à l'un des gardiens que nous allions y amener les jeunes et qu'on ferait basculer un rocher. Il m'a dit que je ne pouvais pas faire ça dans un parc national. Je lui ai dit que j'allais remettre le rocher en place mais il m'a dit que non, je ne pouvais pas faire ça dans un parc national. J'ai demandé pourquoi, il ne pouvait pas me donner de bonnes raisons. Ce n'est qu'un exemple.

Assez souvent, je vois des formateurs en environnement dire aux jeunes qu'on ne peut pas toucher à rien, que la nature est délicate. En réalité, la nature n'est pas un musée. Je crois que c'est une oeuvre d'art, mais une oeuvre d'art qui se régénère d'elle-même.

Si on n'en profite pas... Pensons à ce qui est arrivé au parc national Nemiskam, qui a cessé d'être un parc en 1947. On a tellement fait pour empêcher les gens d'y aller que plus personne n'y allait et quelqu'un m'a dit pourquoi ne pas en faire une terre agricole, ça semble très fertile.

Mme Stella Ambler: Merci. C'est un bon argument. La nature n'est pas un musée. J'aime bien.

Madame Power, vous dites que votre alliance vise à recréer les liens entre les enfants, leur famille et la nature. Dans cette étude-ci et dans celle que nous avons menée sur un plan de conservation national, on nous a souvent parlé de trouble de déficience en nature. On entend par là que les jeunes ne vivent pas assez avec la nature et en subissent les conséquences.

Pourriez-vous nous dire quels peuvent en être les effets sur un enfant, je parle des conséquences mentales, physiques et émotives pour un enfant qui n'est pas suffisamment exposé à la nature?

Mme Marlene Power: Oui.

Ce terme, trouble de déficience en nature, a été créé par Richard Louv, qui a écrit le livre *Last Child in the Woods (Le dernier enfant de la forêt)*. Il est président honorifique de notre alliance et dirige aux États-Unis une organisation appelée The Children and Nature Network qui a un mandat très semblable au nôtre.

De plus en plus d'articles sont écrits et de recherches sont faites sur l'effet que la rupture entre les enfants et le monde naturel peut avoir sur la santé, la société et l'économie. Mike en a décrit beaucoup aujourd'hui. Dans l'ouvrage de Richard Louv, l'auteur dit que ce trouble de déficience en nature est lié à l'accroissement des cas de trouble déficitaire de l'attention et de trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention, de plus en plus diagnostiqués dans nos écoles. Les enfants n'ont plus l'occasion de jouer, d'explorer, de courir dehors, de bouger comme les générations précédentes pouvaient le faire, quand ils passaient plus de temps en plein air, et quand les cours d'éducation physique se produisaient à l'intérieur comme à l'extérieur. Il y a certainement du point de vue du comportement et du point de vue de la santé...

Le président: Je suis désolé...

Je pense que j'ai terminé...

● (1710)

Le président: Toutes mes excuses.

Mme Stella Ambler: Elle peut peut-être dire le dernier mot qui restait, voulez-vous parler d'inconvénients?

Mme Marlene Power: Il s'agit essentiellement d'incidents sur la santé.

Le président: Merci.

Madame Duncan, vous avez cinq minutes.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous.

Monsieur Brunet, est-ce que l'intégrité écologique et la santé des écosystèmes devraient faire partie des recommandations du comité?

M. Normand Brunet: En milieu urbain, il est difficile d'arriver à l'intégrité écologique.

Mme Kirsty Duncan: Devrait-on alors se contenter de santé écologique?

M. Normand Brunet: La santé écologique, bien sûr, l'intégrité, j'en doute.

Mme Kirsty Duncan: Bien, je comprends.

Est-ce que la santé écologique devrait faire partie de nos politiques et de nos mesures législatives?

M. Normand Brunet: Oui, dans la mesure où ça relève du gouvernement fédéral. Il ne faut pas oublier de respecter les responsabilités respectives du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ainsi que des administrations municipales. Si cela peut se faire sans trop de difficulté, le principe devrait y être.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Je vais poser une autre question à M. Brunet et ce n'est pas facile, parce qu'il faut arriver à un équilibre.

Comment concilier nos objectifs, comme celui mettre en contact les gens avec la nature, sans pour autant compromettre nos importants objectifs de conservation, ni la santé écologique?

M. Normand Brunet: En zone urbaine, on peut avoir divers types de zones de conservation.

Ainsi, à Montréal, nous avons le parc-nature du Bois-de-Saraguay, un parc de conservation. Il n'est pas ouvert au public à des fins récréatives. C'est une forêt typique de cette zone, comme il y en avait il y a deux siècles. Cette forêt est intacte et nous la préservons pour sa valeur écologique.

Il y a un autre parc à proximité ouvert au public à des fins récréatives. Ce sont des types d'activités différents. Il y a là aussi de la conservation, mais le public peut en profiter. Il faut arriver à un équilibre et je crois que c'est possible.

Mme Kirsty Duncan: Merci. Pourriez-vous envoyer au comité d'autres recommandations sur les divers types de zones de conservation?

M. Normand Brunet: Je peux vous donner d'autres exemples de parcs. Dans la région de Montréal, nous avons aussi le Mont-Saint-Hilaire, qui a été déclaré réserve de la biosphère de l'UNESCO, en milieu urbain. C'est une forêt qui n'a jamais été entamée. Elle n'existe que pour maintenir la qualité de l'écosystème. Elle est ouverte au public. Il n'y a pas d'activités récréatives, mais on peut y marcher, y écouter les oiseaux, etc. C'est très intéressant.

La région de Montréal a une grande variété d'écosystèmes. Nous avons des parcs nationaux du Québec à proximité de la ville de Montréal. Au cœur de la ville, il y a le Mont-Royal, une autre forêt, un parc intéressant. C'est le résultat des efforts d'un groupe de conservation local. Il y a bien d'autres modèles de ce genre.

• (1715)

Mme Kirsty Duncan: Pourriez-vous fournir au comité ces divers modèles, assortis d'exemples? Pouvez-vous aussi nous donner le nom des parcs? Ce serait fantastique.

M. Normand Brunet: Volontiers. J'ai préparé des notes qui sont disponibles. Elles seront bientôt traduites. On y trouve des exemples, mais je peux en donner une liste plus exhaustive.

Mme Kirsty Duncan: Des recommandations précises au comité seraient aussi très utiles.

M. Normand Brunet: Je peux préparer un tableau pratique.

Mme Kirsty Duncan: Oui, bonne idée. Vous auriez le modèle, un exemple de parcs pour ce modèle et vos recommandations précises.

M. Normand Brunet: Je donnerai des exemples, bien.

Mme Kirsty Duncan: J'ai terminé.

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Mme Kirsty Duncan: Bien. Je vais poser encore une question à M. Brunet.

Comment arriver à un équilibre entre les activités des visiteurs et la conservation, sans que les premières empiètent sur l'autre?

M. Normand Brunet: Les activités des visiteurs? Je ne comprends pas.

Le président: Vous avez cinq secondes.

Mme Kirsty Duncan: Bien.

Merci.

Le président: Encore une fois, nous remercions nos témoins. Dommage que notre séance n'ait pas été plus longue. Vous nous avez présenté des renseignements précieux et nous apprécions que vous ayez pris le temps d'être des nôtres aujourd'hui.

Chers collègues, la sonnerie nous appelle.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>